

CHAMPIONNAT NATIONAL
d'ESCRIME
ouvert aux personnes en situation de
handicap
du 27 au 29 juin 2025
à RENNES (Ille-et-Vilaine)

N° 0310/FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Alain BAGNASCO, CTSN Escrime - ☎ : 06.19.19.19.72 - ✉ : bagnaalain@gmail.com

Sylvain GUYOMARD, CTSR Escrime, CTSN suppléant - ☎ : 06.33.58.24.44 - ✉ : sylvainguyomard19@gmail.com

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Références :

- Règlement technique du championnat national d'escrime de la Fédération des clubs de la défense diffusé sous le n° 0001/FCD/Activités/Sports du 7 janvier 2025
- Note relative à la réduction du coût de participation aux manifestations sportives nationales diffusée sous le n° 0190/FCD/Présidente du 26 mars 2025

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexes 5-1 à 5-3 : Autorisations parentales
- Annexe 6 : Plan de situation



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national FCD d'Escrime se déroule les 28 et 29 juin 2025 à RENNES (Ille-et-Vilaine).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Ouest de la FCD, avec le soutien du Club Sportif de la Garnison de Rennes (145-05-T).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2024/2025, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

Documents à présenter au début de l'épreuve :

- la photocopie du listing des licences FFE 2024/2025 des tireurs participant,
- un document justifiant l'identité du tireur (CNI ou passeport en cours de validité),
- pour les mineurs, les autorisations parentales de participation, de contrôle anti-dopage et de droit à l'image (cf. annexes 5-1 à 5-3).

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

III. DISPOSITIONS CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

Les président(e)s de ligues et les président(e)s de clubs sont tenus de veiller à ce que tous les bénévoles non licenciés à la FCD soient correctement informés des dispositions régissant l'honorabilité dans le cadre de l'organisation de toute manifestation sportive, culturelle ou artistique.

Il est de notre responsabilité commune de rendre effectif le contrôle de l'honorabilité de tous les bénévoles au sein de notre fédération. Ce contrôle permet de garantir la sécurité physique et morale des participants.

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.


Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense

Destinataires (via SYGEMA): in fine

Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Escrime"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Escrime"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
 du 27 au 29 juin 2025 à Rennes (Ille-et-Vilaine)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
Ligue Ouest de la FCD 2, rue du Maréchal Gallieni 35100 RENNES ☎ : 02.23.35.20.30 📧 : secretariat@ligueouest-fcd.fr ➤ <u>Présidente de la ligue</u> : Angélique GAUTIER 📱 : 06.32.81.00.31 ☎ : 02.23.35.22.54 📧 : presidente@ligueouest-fcd.fr ➤ <u>Président délégué</u> : Patrick BERTOZZI 📱 : 06.28.19.06.72 📧 : antoine.bertozzi@club-internet.fr	Club sportif de la garnison de Rennes (CSGR 145-05-T) 62, boulevard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES ➤ <u>Président</u> : Benoît SAINT-LOUBERT BIÉ 📱 : 02.23.44.63.24 📧 : secretariatcsgr@orange.fr ➤ <u>Section Escrime CSG Rennes</u> : Marion COUFFIGNAL 📧 : sectionescrimecsgr@gmail.com ➤ <u>Maître d'armes du CSGR</u> : Sylvain GUYOMARD 📱 : 06.33.58.24.44 📧 : sylvainguyomard19@gmail.com
Conseiller technique sportif national Escrime de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Escrime de la FCD (CTSR)
Alain BAGNASCO 📱 : 06.19.19.19.72 📧 : a.bagnasco@lafederationdefense.fr	Sylvain GUYOMARD 📱 : 06.33.58.24.44 📧 : sylvainguyomard19@gmail.com
Conseiller technique national Handicap de la FCD	
Jean -Olivier BRÉNIÈRE 📱 : 06.10.46.43.61 📧 : j-o.breniere@lafederationdefense.fr	

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR

Le programme de la compétition est détaillé en annexe 4.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Les compétiteurs sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du vendredi 28 juin 2025 jusqu'au dimanche 30 juin 2025 après le déjeuner.

Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative

3.1. Transport

Les participants doivent être autonomes.

Néanmoins, des navettes sont mises en place le vendredi 27 juin 2025 depuis la gare de Rennes Sud pour les trains arrivant à 17h00 (heure d'arrivée à préciser lors de votre inscription sur SYGEMA).

Les compétiteurs en situation de handicap prennent contact avec Jean-Olivier BRENIÈRE, conseiller technique national Handicap (cf. coordonnées ci-dessus).

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

3.2. Accueil

L'accueil des compétiteurs a lieu **le vendredi 27 juin 2025 de 16h30 à 20h00** à la salle d'armes du CSGR Rennes - Gymnase Albert De Mun - 35000 Rennes (à l'angle des rues Pierre Martin et Albert De Mun).

3.3. Hébergement et restauration

Les participants sont entièrement pris en charge à compter du dîner du vendredi 27 juin jusqu'au déjeuner du 29 juin.

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

Les participants doivent impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.

3.3.1. Hébergement

Les participants (compétiteurs, organisateurs, accompagnateurs éventuels, conducteurs) sont logés à l'hôtel IBIS Gare Sud à proximité du lieu du championnat.

3.3.2. Alimentation

Tous les petits-déjeuners sont pris à l'hôtel.

Les dîners du 27 et 28 sont pris au restaurant « La Taverne » à proximité de l'hôtel.

Le déjeuner du 28 est pris en plateaux (repas froids) dans la salle d'armes du CSG Rennes.

Le cocktail déjeunatoire du dimanche 30 juin se déroule dans la salle d'armes du CSG Rennes à l'issue de la cérémonie de remise des récompenses.

3.4. Lieu de la compétition

Le championnat d'escrime a lieu à la salle d'armes du CSGR Rennes – Gymnase Albert De Mun – 35000 Rennes (à l'angle des rues Pierre Martin et Albert De Mun)

3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.**

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre et de récompense et de droit au remboursement des frais de déplacement (cf. § 7.2.).

3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Tel que défini dans le règlement technique cité en 1^{ère} référence.

Il est assuré par le SDIS 18 et le SAMU.

L'organisation prévoit la présence d'un médecin.

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
du 27 au 29 juin 2025 à Rennes (Ille-et-Vilaine)

4. MISE à DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS

Le Comité départemental 35 de la Fédération française d'escrime (FFE) met à disposition dix pistes électriques nécessaires à la compétition.

Le CDE 35 Handisports met à disposition deux « handi-fix » nécessaires à la compétition, pour les personnes en situation de handicap inscrites à la compétition.

5. CATÉGORIES

Le championnat national d'escrime comprend une compétition à l'épée selon trois catégories :

- Catégorie 1 : M15 + M17 (mixte possible) de 3 tireurs + 1 remplaçant(e) ;
- Catégorie 2 : M20/Seniors/Vétérans DAMES de 3 tireuses + 1 remplaçante avec ou sans fauteuil ;
- Catégorie 3 : M20/Seniors/Vétérans (mixte possible) de 3 tireurs + 1 remplaçant avec ou sans fauteuil

Les catégories reconnues sont (âge au 31 décembre de chaque année) :

- ✓ M15 : 13 et 14 ans
- ✓ M17 : 15 et 16 ans
- ✓ M20 : 17 à 19 ans
- ✓ Seniors : 20 à 38 ans
- ✓ Vétérans : 39 ans et plus

6. DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le directoire technique est constitué le matin avant le début de la première épreuve.

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
sous la responsabilité des services de la FCD

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
du 27 au 29 juin 2025 à Rennes (Ille-et-Vilaine)

7. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

7.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 100 (85 compétiteurs + 5 accompagnateurs + 10 organisateurs).

Il est demandé aux clubs de bien vouloir désigner un « Capitaine d'équipe ».

NOTA : Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

IMPORTANT : Les accompagnateurs Jeunes et/ou des personnes en situation de handicap qui souhaitent être également tireurs doivent s'acquitter des droits de participation.

PARTICIPATION FINANCIÈRE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 40 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>avec hébergement et repas</u> ✓ 20 € par compétiteur Adulte locaux (+ 18 ans) <u>sans hébergement</u> et avec repas ✓ 15 € par compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>avec hébergement</u> et repas ✓ 15 € par compétiteur Jeune locaux (- 18 ans) <u>sans hébergement</u> et avec repas ✓ 0 € par compétiteur Adulte et/ou Jeune adhérent du club support (<u>limité à 5</u>) ✓ 40 € par compétiteur/accompagnateur <u>avec hébergement</u> et repas ✓ 20 € par compétiteur/accompagnateur <u>sans hébergement</u> et avec repas ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant le 17 juin 2025 minuit, terme de rigueur.</u> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation. • Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2023/2024. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gratuité pour : <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental • l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes de - 18 ans uniquement) • le chauffeur de car (militaire ou civil) • le CTSN • le CTSR • les organisateurs (<u>limités à 10</u>) ✓ 40 € par chauffeur autre que celui de car (militaire ou civil) <u>avec hébergement</u> et repas ✓ 20 € par chauffeur autre que celui de car (militaire ou civil) <u>sans hébergement</u> et avec repas 	<p>Les accompagnateurs « Jeunes » et des personnes en situation de handicap doivent être titulaires de la licence FCD 2024/2025 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>TOUS les accompagnateurs officiels doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 198 € par accompagnateur non officiel <u>avec hébergement</u> et repas ✓ 90 € par accompagnateur non officiel <u>sans hébergement</u> et avec repas 	<p><u>Le nombre d'accompagnateurs est limité à 5 par l'organisateur.</u> Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Les accompagnateurs non officiels doivent, <u>a minima</u>, être titulaires d'un titre temporaire FCD 2024/2025.</p> <p>Ils doivent impérativement être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>avec hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Compétiteur Adulte hébergé
✓ Compétiteur Adulte locaux (+ 18 ans) <u>sans hébergement</u> et avec repas	⇒ ✓ Compétiteur Adulte non hébergé
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>avec hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Compétiteur Jeune hébergé
✓ Compétiteur Jeune locaux (- 18 ans) <u>sans hébergement</u> et avec repas	⇒ ✓ Compétiteur Jeune non hébergé
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur/Accompagnateur <u>avec hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Comp/Accomp hébergé
✓ Compétiteur/Accompagnateur <u>sans hébergement</u> et avec repas	⇒ ✓ Compétiteur Tarif 1

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA (suite)	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes, <u>uniquement pour les - 18 ans</u>)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Chauffeur <u>de car (militaire ou civil)</u>	⇒ ✓ Chauffeur de car militaire
✓ Chauffeur <u>autre que celui de car (militaire ou civil) avec hébergement</u> et repas	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Chauffeur <u>autre que celui de car (militaire ou civil) sans hébergement</u> et avec repas	⇒ ✓ Chauffeur non hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Escrime (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Conseiller technique sportif régional Escrime (CTSR)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateur	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel <u>avec hébergement et repas</u>	⇒ ✓ Accomp non officiel hébergé
✓ Accompagnateur non officiel <u>sans hébergement et avec repas</u>	⇒ ✓ Accomp non officiel non hébergé

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

7.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Cf. article 1 de l'annexe 3 du règlement technique rappelé en 1^{ère} référence et note rappelée en 2^{nde} référence.

En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), et sur présentation des factures originales (**tickets de caisse non valides**), ouvrent droit à la prise en charge par la FCD d'une nuitée avec petit-déjeuner (à hauteur de 110 €/pers.) et d'un dîner (à hauteur de 36 €/pers.).

Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour. Aucun autre remboursement (péage, carburant, ...).

7.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

RAPPELS :

- ⇒ Un accompagnateur « Jeunes » doit être du même sexe que les jeunes (une accompagnatrice encadre les jeunes filles, un accompagnateur les jeunes garçons).
- ⇒ La mixité dans les chambres est strictement interdite.
- ⇒ Deux jeunes de même sexe de clubs différents peuvent toutefois partager la même chambre.
- ⇒ Pas d'adultes dans les hébergements des jeunes, sauf s'il s'agit d'un membre de la famille.

7.3.1. Autorisation parentale de participation

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale de participation pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-1).

7.3.2. Autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-2).

7.3.3. Autorisation parentale pour le droit à l'image

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-3).

ANNEXE 4
DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR
PROGRAMME DE PRINCIPE

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ESCRIME
du 27 au 29 juin 2025 à Rennes (Ille-et-Vilaine)

Les horaires de ce programme risquent d'être modifiés en fonction du nombre de compétiteurs

➤ **Vendredi 27 juin 2025**

- ✓ de 16h30 à 20h00 : ➡ Pour tous : Accueil à la salle d'armes du CSGR Rennes - Gymnase Albert De Mun - 35000 Rennes (à l'angle des rues Pierre Martin et Albert De Mun)
- ➡ Formalités administratives
- ✓ 20h00 : Dîner au restaurant « La Taverne » à proximité de l'hôtel IBIS Gare Sud

➤ **Samedi 28 juin 2025**

- ✓ de 6h30 à 7h15 : Petit-déjeuner
- ✓ 8h00 : Ouverture de la salle d'armes du CSG Rennes - Gymnase Albert De Mun
- ✓ 8h30 : Appel
- ✓ 8h45 : Scratch
- ✓ 9h00 : Début de la compétition (poules)
- ✓ 12h45 à 13h30 : Déjeuner au Gymnase Albert De Mun (paniers repas)
- ✓ 14h30 : Reprise de la compétition
- ✓ 19h00 : Fermeture du Gymnase Albert De Mun
- ✓ 20h30 : ✓ Apéritif de bienvenue au restaurant « La Taverne »
✓ Repas de cohésion au restaurant « La Taverne »

➤ **Dimanche 29 juin 2025**

- ✓ 7h30 : Petit-déjeuner
- ✓ 9h00 : 1/2 finales et finale
- ✓ 12h00 : Remise des récompenses
- ✓ 12h45 : Buffet de clôture à la salle d'armes du CSG Rennes
- ✓ 14h00 : Départ des équipes

ANNEXE 5-1
AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION D'UN MINEUR

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
du 27 au 29 juin 2025 à Rennes (Ille-et-Vilaine)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Enfant :

NOM: _____ PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: /__/__/__/__/__/ VILLE: _____

N° Téléphone à joindre en cas de problème :

Domicile: /__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Mobile: /__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Bureau: /__/__/__/__/__/__/__/__/__/

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Tuteur légal AUTORISE mon enfant: _____

Né (e) le: ____/____/____/ (jj/mm/aaaa) à: _____

À participer à la compétition qui se déroulera à: _____

Du: ____/____/____/ Au: ____/____/____/

J'autorise par la présente, le responsable du club, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant): ____/____/____/____/____/____/ clé: ____/

Mutuelle: _____

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 5-2
AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT
NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
du 27 au 29 juin 2025 à Rennes (Ille-et-Vilaine)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux, ...) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant):

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

N.B : L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

ANNEXE 5-3
AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE
SUR LES MINEURS

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME
du 27 au 29 juin 2025 à Rennes (Ille-et-Vilaine)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise

N'autorise pas

toutes publications comportant la photo de mon enfant qui pourrait être prise durant la compétition et renonce à son droit à l'image.

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 6 PLAN DE SITUATION pour rejoindre le lieu de compétition

CHAMPIONNAT NATIONAL d'ESCRIME du 27 au 29 juin 2025 à Rennes (Ille-et-Vilaine)

Gymnase / Salle d'armes - Albert De Mun - 35000 Rennes (à l'angle des rues Pierre Martin et Albert De Mun)

